

Avis neutre sur les problématiques

SIA - PRATIQUE

Des questions en rapport avec la construction? Un ingénieur et un architecte SIA y répondent lors d'une consultation d'une heure.

NICOLE SCHICK

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE SIA
SECTION VAUD

Depuis 1980, la SIA vaudoise propose un service d'information technique et de conseils à l'attention des maîtres de l'ouvrage rencontrant un problème en lien avec la construction et désirant être renseignés sur leurs droits et leurs possibilités d'intervention. Il n'est en effet pas rare que des interrogations ou des litiges surviennent au démarrage d'un projet, au cours du chantier ou après la réception de l'ouvrage, concernant les honoraires des mandataires, les coûts des travaux, les processus de construction, les contrats ou encore les normes techniques.

Questions et réponses

En cas de litige, la relation de confiance entre le maître de l'ouvrage et le mandataire est



NICOLE SCHICK

PERMANENCE Deux professionnels de la SIA fournissent un conseil et un avis neutre sur toute question liée à la construction.

parfois rompue: comment, dès lors, renouer le dialogue et trouver un accord satisfaisant pour les deux parties? Je souhaite confier la réalisation de mon projet à un mandataire indépendant, comment faire

mon choix parmi les professionnels de la place et comment établir un bon contrat? Lorsque des malfaçons apparaissent dans un ouvrage ou que des devis ont été dépassés, que faire et comment déterminer les res-

ponsabilités? La remise des clés aura lieu six mois après la date prévue, quels sont mes droits en tant que maître de l'ouvrage? Comment savoir si les honoraires qui me sont facturés correspondent bien aux prestations

fournies? Autant de questions qui peuvent trouver réponse à la permanence de la SIA vaudoise.

Avis professionnels

La consultation permet de s'entretenir avec deux professionnels SIA, un architecte et un ingénieur, qui informent, conseillent, orientent sur les démarches à entreprendre, donnent un avis oral et neutre sur les problématiques posées. Lorsque la consultation révèle un conflit entre les parties impliquées (maître de l'ouvrage, architecte, entreprise générale, ingénieur, entrepreneur), les consultants orienteront l'interlocuteur vers les voies de résolution de conflits les plus appropriées: négociation, médiation, arbitrage, voire procédure judiciaire. A noter que, par l'intermédiaire de la SIA vaudoise, il peut être fait appel à une médiatrice professionnelle qui aidera les deux parties à trouver un arrangement acceptable.

Certains problèmes peuvent nécessiter d'avoir recours à des professionnels de l'expertise ou du droit. La SIA met alors à disposition des listes de professionnels agréés, en mesure de fournir une étude compétente et de déterminer les responsabi-

lités et les droits des parties. Les consultants ont également à disposition toutes les normes SIA, recommandations et cahiers techniques, qui font référence en Suisse pour l'ensemble du secteur de la construction. ■

Permanence SIA: le jeudi après-midi à l'avenue de Rumine 6, à Lausanne. Sur rendez-vous au 021 646 34 21. Durée: 1 heure. Prix 100 francs.

www.siavd.ch

» Au Comptoir

Catastrophes naturelles et tremblements de terre: la SIA, l'Etablissement cantonal d'assurance (ECA) et l'EPFL donneront la réplique avec un stand ludique et interactif lors du prochain Comptoir Suisse, à Lausanne, du 19 au 27 septembre prochain (stand 734, halle 7). Le public fera le plein de sensations grâce à un simulateur de séismes et découvrira comment l'ingénieur civil prévient le risque sismique dans la construction.

société suisse
des ingénieurs
et des architectes **sia**